



PRÉPOSÉ.E À LA RÉGLEMENTATION – POSTE ÉTUDIANT

Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Poste surnuméraire, à temps plein, 32.75 hrs/semaine



Travailler pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, c'est voir bien au-delà des limites d'un poste.

Ce poste est pour toi

- Si tu aimes renseigner la clientèle;
 - Si tu aimes appliquer les règles;
 - Si tu aimes faire le suivi de différents dossiers;

Ce qui t'occuperas

À titre de préposé.e à la réglementation, tu auras diverses responsabilités qui te permettront de mettre à profit tes compétences en aménagement et urbanisme. Parmi les défis qui t'attendent, tu auras comme responsabilité de renseigner la clientèle à propos des différents règlements s'appliquant dans la municipalité. Tu devras également assurer le suivi des procédures relatif à certains dossiers ainsi que faire des inspections en émettant des contraventions ou des avertissements lors de violation des règlements.

Si tu te sens à la hauteur de ce défi, joins-toi à notre équipe !

Ce que tu dois avoir

- DEC en aménagement du territoire ou dans un domaine connexe (en cours ou terminé);
- 1 à 2 années d'expérience pertinente;
- Hâbiletés à communiquer avec le public;
- Avoir le sens des responsabilités, des priorités et être autonome.

Ce que tu dois savoir

- Poste surnuméraire, à temps plein : 32.75 heures par semaine;
- L'horaire de travail est du lundi au jeudi de 8h15 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h15 à 12h;
- Le salaire horaire de ce poste est de 31,18\$;
- La période d'emploi : 6 mois, à compter de la fin mai 2025.

